CHARTE DU GARDE-MANGER EPICERIE SANS FIN

OBJECTIFS

- Sélectionner des produits alimentaires et artisanaux sur une base relationnelle transparente et équitable pour le garder-manger.
- Faciliter la mise en relation des producteurs et des consommateurs tout en étant garant d'une haute qualité par le garde-manger ESF.
- Pertinence des actions de promotion et de coopération avec des acteurs locaux : associations, institutions, écoles, etc
- proposer une orientation professionnelle aux producteurs désireux de rejoindre l'association

PRINCIPES

- LE DIRECT PRODUCTEUR (et coopérative/groupement de producteurs)
- LA TERRITORIALITE (rayon d'approvisionnement 60 km : Pays Basque, Sud Landes, Gers, Béarn, Nord Navarre. Puis en fonction de la distance et de la saison, retenir la plus haute qualité de production)
- LA SAISONALITE
- LE MODE DE PRODUCTION (produits chimiques **de synthèse exclus** – ***voir label BIO*** sauf contrat d'objectif)
- LE MODE DE LIVRAISON (**mode avion exclu**)
- TAILLE DE L'ENTREPRISE ***(voir charte Idoki***)
- TYPE DE VENTE PAR LE PRODUCTEUR (**revente exclue** sauf si elle est identifiée, coopérative, localisée)
- ETHIQUE : ESF favorise la valeur **EQUITABLE** avec TOUS ses fournisseurs (prix juste, conditions de travail décentes, etc)

SOUS PRINCIPES

- ELEVAGE : plein air, bien-être animal, traitements sanitaires, proportion d'autonomie alimentaire selon animal ***(voir charte IDOKI)***
- CULTURE : orientée sur la conservation des sols, sans intrants chimiques de synthèse
- SEMENCE : Proportion de semences F1
- TRANSPARENCE des pratiques
- VALORISATION : à la ferme ou en atelier sous-traité, ou sous-traitance (liste ingrédients)
- TYPE EMBALLAGE : minimum et recyclable **(plastique exclu)**
- PERTINENCE : de l'offre du garde-manger : **nécessaire et utile**
- PHILOSOPHIE du producteur

ARTISANAT NON ALIMENTAIRE

- Naturalité, mode de production, et origine géographique des matières premières
- Utilité du produit artisanal
- Histoire du savoir-faire artisanal

Questionnaire à l'attention des producteurs membres en annexe